Interventions structurelles communautaires et emploi

1996/2057(COS) - 28/11/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Carlos LAGE (PSE), le Parlement européen soutient sans réserve toutes les mesures qui, dans le cadre du FEDER et du FSE, visent à augmenter ou à maintenir l'emploi, mais il note que malgré l'amélioration de la croissance économique, l'incidence des politiques structurelles sur l'emploi est encore insuffisante. Il demande donc que, lors de la définition des nouveaux projets pour 1997-1999, une attention particulière soit accordée aux investissements qui créent des emplois à caractère permanent et socialement soutenable. Le PE estime que l'impact des fonds structurels sur l'emploi peut être renforcé si la Commission : - met au point des mesures spécialement destinées à améliorer la situation dans les grandes villes; - soutient une plus grande flexibilité du temps travail; - améliore les conditions de travail ainsi que la reconnaissance de certains métiers; - prend des mesures visant à financer des réseaux européens. Il recommande de tirer au maximum parti des gisements d'emplois, qu'ils soient traditionnels (produits et activités culturelles locaux) ou nouveaux (services personnels, sociaux et environnementaux) et juge particulièrement nécessaire : - d'améliorer les politiques communautaires d'appui aux PME; - de mieux équilibrer les appuis en faveur de l'investissement en capital fixe d'une part et en capital humain d'autre part; - d'améliorer l'accès à l'éducation et à la formation des jeunes et des adultes; - de réaliser des actions de soutien en faveur des femmes (formation des chômeuses, réorganisation du temps de travail, PME gérées par des femmes); - d'aider au développement des services aux entreprises et des activités locales de conseil; - de mieux tenir compte des investissements productifs dans les domaines de la R&D et de l'innovation; - de soutenir davantage les secteurs de la culture, du tourisme ainsi que les activités liées à l'écologie et à l'environnement; - d'accorder une attention plus soutenue à l'utilisation des fonds structurels en faveur du développement d'infrastructures et de services d'accueil de personnes dépendantes. Enfin, le PE demande à la Commission de sensibiliser les représentants des comités de suivi aux programmes à fort contenu en emplois et de financer à cette fin, dans le cadre du FSE, un programme de séminaires et d'échanges d'informations.